



A l'attention des membres du Conseil
d'administration et du représentant de la
commune de Lans-en-Vercors

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après le compte rendu du conseil d'administration du :

Mardi 29 juin 2021 à 18h00

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2021
Point reporté au prochain CA.
2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Néant.
3. TARIFS ALPINS A COMPTER DE LA SAISON 2021
Réf. ci-après.
4. TARIFS MISE A DISPOSITION BOXES A SKI
Réf. ci-après.
5. TARIFS MISE A DISPOSITION DU PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE SAISON HIVERNALE
Réf. ci-après.
6. TARIFS MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HORS SAC
Réf. ci-après.
7. FRAIS D'INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS
Réf. ci-après.
8. DECISION MODIFICATIVE N°1
Réf. ci-après.
9. CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2020 - 2021
Réf. ci-après.

Membres du conseil d'administration :

Présidence : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL - Daniel MOULIN -

Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

n°2591

MAIRIE DE LANS EN VERCORS
RECUE
- 9 JUL. 2021
SUIVI PAR VB
POUR P&O LM/SK



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 12/2021 : TARIFS ALPINS A COMPTER DE LA SAISON 2021-2022

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Considérant la hausse de l'indice des prix à la consommation de 1.4 % sur 1 an (de mai 2020 à avril 2021 - source INSEE) ;

Considérant la hausse de l'indice de prix et cours des matières premières de 21.44% sur 1 an (de mai 2020 à avril 2021 - source INSEE) ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de contenir ces hausses sur le prix de vente des titres de transport alpins et de délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2021.

DEL 12/2021 : TARIFS ALPINS A COMPTER DE LA SAISON 2021-2022

Etant entendu que :

- la haute saison s'entend par les périodes des vacances scolaires et tous les week-ends ;
- les tarifs de -15%, -20%, -25% et -30% s'appliquent pour des actions promotionnelles ou en adaptation des conditions d'enneigement et/ou météorologiques, après validation du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire des titres de transport alpins annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Actualisation à hauteur de 1.2% sur les offres journalières

Pas d'augmentation sur les forfaits saisons

ANNEXE DEL12/2021

GRILLE TARIFAIRE TITRE DE TRANSPORT ALPIN

TARIFS ALPINS REML DE LANS-EN-VERCORS. SAISON 2021 2022

A compter du 1er septembre 2021

NATURE DES FORFAITS	21 22	Reduction AD	Reduction JIS	Reduction JIS	Reduction JIS
Journée 9 h à 17 h / 4 heures consécutives	Haute saison	-15,00%	-20,00%	-25,00%	-30,00%
FORFAITS TOUT DOMAINE		BS			
Journée Adulte Journée	21,00 €	17,85 €	16,80 €	15,75 €	14,70 €
Journée Enfant (>5 ans < 18 ans)	17,90 €	15,20 €	14,30 €	13,40 €	12,50 €
Journée Etudiant (hors vacances, hors WE)	17,90 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Journée Senior + 70 ans	18,80 €	15,85 €	15,00 €	14,10 €	13,15 €
4 heures consécutives Adulte	18,80 €	15,85 €	15,00 €	14,10 €	13,15 €
4 heures consécutives Enfant (>5ans<18ans), Etudiant	16,10 €	13,85 €	12,85 €	12,05 €	11,25 €
4 heures consécutives Senior > 70 ans	17,40 €	14,75 €	13,90 €	13,05 €	12,15 €
DOMAINE DEBUTANT					
Adulte / Enfant : même prix. Accès à 6 téléskis et 12 pistes (7 vertes/ 5 bleues : Domaine identifié par la bulle verte sur les plans)					
Journée Débutant	13,80 €	11,70 €	11,00 €	10,35 €	9,65 €
4 heures consécutives Débutant	11,90 €	10,10 €	9,50 €	8,90 €	8,30 €
FORFAITS SPECIAUX					
Carte à points (10 points)	15,00 €	12,75 €	12,00 €	11,25 €	10,50 €
Forfait 1 montée Roche Rousse	4,00 €	3,40 €	3,20 €	3,00 €	2,80 €
Forfait 2 heures Fin de Journée 15 h à 17 h	13,60 €	11,55 €	10,85 €	10,20 €	9,50 €
Cartes DSF / Guides de haute montagne / Moniteurs de ski / Moniteurs fédéraux alpin / Personnes handicapées et leurs accompagnateurs / Accompagnateurs de montagne	10,50 €	8,90 €	8,40 €	7,85 €	7,35 €
Journée Promotion	14,00 €	11,50 €	11,20 €	10,50 €	9,80 €
4 heures consécutives Promotion	12,00 €	10,20 €	9,60 €	9,00 €	8,40 €
PACK FAMILLE : Minimum 4 personnes : au moins 1 adulte (maximum 2 adultes)					
Journée PACK FAMILLE	67,40 €	57,20 €	53,80 €	50,40 €	47,00 €
Enfant supplémentaire	16,85 €	14,30 €	13,45 €	12,60 €	11,75 €
4 HEURES PACK FAMILLE	62,80 €	53,20 €	50,20 €	47,00 €	43,80 €
Enfant supplémentaire	15,70 €	13,30 €	12,55 €	11,75 €	10,95 €
Support carte : SKIPASS : Support indispensable pour encoder votre forfait. Carte réutilisable et rechargeable sur le site : www.lansemercur.com (TVA à 20 %)	2,00 €				
Frais d'envoi	3,00 €				
Brassard porte-carte	1,00 €				
GROUPES (au moins 10 personnes) / CE Individuels avec cartes (ANGAVTT, ...) / Skibus					
Séance Adulte	18,00 €	15,30 €	14,40 €	13,50 €	12,60 €
Séance Enfant (>5ans<18ans), Etudiant	15,40 €	13,05 €	12,30 €	11,55 €	10,75 €
Séance Senior > 70 ans	16,70 €	14,20 €	13,35 €	12,50 €	11,65 €
COLLECTIVITES AVEC ENCADREMENT PEDAGOGIQUE - 18 ANS					
1/3 temps scolaire, LMJV hors Vac Scol de LEUR zone + Classes de Neige LMMJVS					
Séance Scolaire - 18 ans	5,10 €				
Séance Accompagnateurs	11,20 €				
COLLEGE A LA NEIGE					
Journée Scolaire -18 ans	5,00 €				
4 heures consécutives Scolaire - 18 ans	3,00 €				
Mercredi scolaire hors Vac.Scolaires de LEUR zone					
Séance Mercredi Scolaire	5,90 €				
Séance Accompagnateurs	11,20 €				
COLLECTIVITES (Maisons d'enfants, MJC,MPT,Ski Club...) (Week-End et vac.Scol.) + COMPETITION FFS					
Journée Enfant - 18 ans	10,50 €				
4 heures consécutives Enfant - 18 ans	7,50 €				
ACCOMPAGNATEURS - ENCADREMENT PEDAGOGIQUE					
Journée Acc.Adulte	12,60 €				
4 heures consécutives Accompagnateurs	10,30 €				

FORFAITS HEBDOMADAIRES 2 à 7 jours (5/6/7 jours valables à Lans-en-Vercors et Autrans-Méaudre)					
Journées entières et consécutives / Photo d'identité obligatoire à partir de 3 jours					
2 jours Adulte	38,00 €	32,30 €	30,40 €	28,50 €	26,60 €
2 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	32,40 €	27,50 €	25,90 €	24,30 €	22,65 €
3 jours Adulte	55,10 €	46,80 €	44,05 €	41,30 €	38,55 €
3 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	48,80 €	39,75 €	37,40 €	35,10 €	32,75 €
4 jours Adulte	72,60 €	61,60 €	58,00 €	54,35 €	50,75 €
4 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	62,80 €	53,45 €	50,30 €	47,15 €	44,00 €
5 jours Adulte	86,30 €	73,35 €	69,00 €	64,70 €	60,40 €
5 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	74,10 €	62,95 €	59,25 €	55,55 €	51,85 €
6 jours Adulte	104,10 €	88,45 €	83,25 €	78,05 €	72,85 €
6 jours Adulte + espaces nordiques LANS	105,10 €	89,30 €	84,05 €	78,80 €	73,60 €
6 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	89,90 €	76,40 €	71,90 €	67,40 €	62,90 €
6 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans + espaces nordiques LANS	90,90 €	77,25 €	72,70 €	68,15 €	63,60 €
7 jours Adulte	118,80 €	100,95 €	95,00 €	89,10 €	83,15 €
7 jours Adulte + espaces nordiques LANS	119,80 €	101,80 €	95,00 €	89,85 €	83,85 €
7 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	100,60 €	85,40 €	80,40 €	75,35 €	70,35 €
7 jours - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans + espaces nordiques LANS	101,60 €	86,25 €	81,20 €	76,10 €	71,05 €
Tarifs spéciaux 6 JOURS valables uniquement sur LANS EN VERCORS = PACK TRIBU **					
Pack Tribu** 6 jours Adulte ALPIN + NORDIQUES forfait valable sur LANS-EN-VERCORS	92,20 €	78,35 €	73,75 €	69,15 €	64,50 €
Pack Tribu** 6 jours Enfant (>5<18 ans), Etudiant, Senior + 70 ans ALPIN + NORDIQUES forfait valable sur LANS-EN-VERCORS	78,50 €	65,55 €	63,00 €	59,00 €	55,05 €
** Pack Tribu 6 jours (consécutifs) prix par personne, à partir de 4 personnes payantes, 1 seul règlement : Moins 10 % sur le forfait. Forfait valable uniquement sur Lans en Vercors					
FORFAITS SAISON					
Saison Adulte	219,00 €	C : PASS CLASSIC			
Saison Adulte en Prévente (1) (Offre valable du 1er au 30 novembre 2021)	186,00 €	valables à Lans-en-Vercors, et			
Saison Adulte en Ventes Flash (4) les 23 & 24 octobre 2021	153,00 €	Autrans-Méaudre. Existent en alpin et			
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans	183,00 €	en alpin extension fond			
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans en Prévente (1) (Offre valable du 1er au 30 novembre 2021)	155,00 €				
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans en Ventes Flash (2) les 23 & 24 octobre 2021	128,00 €				
Saison Adulte ALPIN + ESPACES NORDIQUES	269,00 €	V : PASS VAL DE LANS			
Saison Adulte ALPIN + ESPACES NORDIQUES en Prévente (1) (Offre valable du 1er au 30 novembre 2021)	220,00 €	valables uniquement à Lans-en-Vercors			
Saison Adulte ALPIN + ESPACES NORDIQUES en Ventes Flash (2) les 23 & 24 octobre 2021	181,00 €	N'existent qu'en alpin, 1 Pass Val de Lans acheté			
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans ALPIN + ESPACES NORDIQUES	192,00 €	= 2 forfaits journée offerts sur le domaine Villard-			
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans ALPIN + ESPACES NORDIQUES en Prévente (1) (Offre valable du 1er au 30 novembre 2021)	163,00 €	-Correspond pour le détenteur du forfait saison			
Saison - 18 ans, Etudiant, Senior + 70 ans ALPIN + ESPACES NORDIQUES en Ventes Flash (2) les 23 & 24 octobre 2021	134,00 €				
Saison Réduit + 5 ans à - 18 ans	99,00 €				
Saison Réduit + 5 ans à - 18 ans ALPIN + ESPACES NORDIQUES	118,00 €				
Moniteurs ESF de LANS-EN-VERCORS 2021/2022	64,75 €				
Saison Enfants scolarisés à l'école de Lans-en-Vercors année scolaire 2021/2022 ALPIN + ESPACES NORDIQUES	24,00 €				
* Les forfaits hebdomadaires (de 2 à 7 jours consécutifs) ainsi que les forfaits saison "Pass Classic" sont valables sur les stations de Lans-en-Vercors et Autrans-Méaudre en Vercors					
GRATUITES (accordées sur ordre du Président et des Directeurs) aux MONTAGNES DE LANS					
Aux enfants de moins de 5 ans et aux seniors de + 70 ans (à la date d'adhésion) sur présentation OBLIGATOIRE d'un justificatif / Aux personnes handicapées en cours ESF / Aux accompagnateurs des groupes (CE et encadrement pédagogique) 1 gratuité pour 10 payants / Pour les duplicates (petite photo, ...)					
* - de 2 ans, - de 5 ans, étudiants, + 70 ans, + 76 ans : Justificatifs OBLIGATOIRES					
* Les forfaits hebdomadaires (2,3,4,5,6 et 7 jours) ne donnant pas lieu à application de forfait (seule la date du premier jour sera prise en compte)					
(1) PREVENTE FORFAITS SAISON (-15% du prix de base)					
* EN LIGNE DU 1er AU 30 NOVEMBRE 2021 : www.lansenvercors.com / INFOS : 04 76 95 43 04					
(2) VENTE FLASH FORFAITS SAISON (-30 % du prix de base)					
* 23 & 24 OCTOBRE 2021					
Aux Montagnes de Lans 13/2021 et TARIERS ALPINS A COMPTER DE LA SAISON 2021/2022					
Senior > 70 ans (Année la date d'anniversaire)					

PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE				
Individuel Adulte	7,50 €			
Individuel Enfant (+ 3 ans et - 18 ans)	5,90 €			
Groupe Adulte	6,15 €			
Groupe Enfant	4,60 €			
Adulte Réduit Saison	62,00 €			
Adulte, Enfant Saison	65,00 €			
Entrée gratuite au Parc de Loisirs de l'Aigle pour les détenteurs d'un forfait de la station, le jour indiqué, ou d'un forfait hebdomadaire ou d'un forfait saison.				
Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans (date d'anniversaire) sur présentation OBLIGATOIRE d'un justificatif.				
Toute personne (enfant, adulte) qui pénètre dans l'aire du Parc de Loisirs de l'Aigle doit s'acquitter d'un droit d'entrée.				
Un groupe : <u>minimum 10 personnes</u> (qui s'acquittent du droit d'entrée) et <u>un seul payeur</u> .				
En "tarifs groupe", tous les enfants (même moins de 3 ans) paient ainsi que les adultes.				
Les groupes bénéficient d'une gratuité pour les accompagnateurs pour 10 forfaits vendus.				
Lorsque ces groupes sont des écoles maternelles, la gratuité pourra s'étendre à 2 accompagnateurs pour 10.				



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 13/2021 : TARIFS MISE A DISPOSITION / LOCATION BOXES A SKI

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Vu l'article R 2221-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de mise à disposition des boxes à skis / location applicables à compter du 1er septembre 2021.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire mise à disposition / location des boxes à skis annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Actualisation du montant des tarifs à hauteur de 1.47%

ANNEXE DEL13/2021

GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION DES BOXES A SKI
A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2021

	JOURNEE	SEMAINE	SAISON
BOXE 6 PAIRES	5.70 €	30.80 €	81.00 €
BOXE 30 PAIRES	8.20 €	44.30 €	417.00 €
CONSIGNE 1 PAIRE	2.00 €	/	/



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 15/2021 : TARIFS MISE A DISPOSITION / LOCATION DE LA SALLE HORS SAC

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Vu l'article R 2221-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de mise à disposition / location de la salle hors sac applicables à compter du 1er septembre 2021.

DEL 15/2021 : TARIFS MISE A DISPOSITION / LOCATION DE LA SALLE HORS SAC

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire mise à disposition / location de la salle hors sac annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

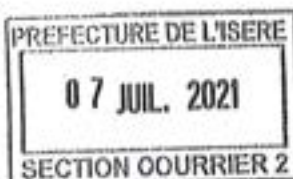
Actualisation de la grille tarifaire non revisitée depuis 2017
Uniformisation entre résidents et extérieurs

ANNEXE DEL15/2021

GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HORS SAC A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2021

Particulier	Association / Club sportif		Groupe scolaire	
	Journée	Week Journée 4 heures entre 08h00 et 18h00	Journée	Week Journée 4 heures entre 08h00 et 18h00
Salle Hors sac sans électroménager	125,00 €	20,00 €	120,00 €	20,00 €
Salle Hors sac avec électroménager	150,00 €	25,00 €	145,00 €	25,00 €

La gratuité peut bénéficier aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général local



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 14/2021 : TARIFS MISE A DISPOSITION / LOCATION PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Vu l'article R 2221-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de mise à disposition / location du parc de loisirs de l'Aigle applicables à compter du 1er septembre 2021.

DEL 14/2021 : TARIFS MISE A DISPOSITION / LOCATION PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire de mise à disposition / location du parc de loisirs de l'Aigle annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Pas d'application d'augmentation des tarifs

ANNEXE DEL14/2021

GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION / LOCATION DU PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2021

Mise à disposition du Parc de Loisirs de l'Aigle.

Eclairage, préparation et remise en état du domaine.

En dehors des heures d'ouverture du Parc de Loisirs de l'Aigle et sur réservation.

	TARIF H.T.	TVA à 20 %	TARIF T.T.C
Prestation pour deux heures (18 h à 20 h) d'occupation du Parc de Loisirs de l'Aigle, sans mise à disposition de personnel des remontées mécaniques. Sans téléski et sans tapis.	165.00 €	33.00 €	198.00 €
Prestation pour deux heures (18 h à 20 h) d'occupation du Parc de Loisirs de l'Aigle, avec mise à disposition d'un conducteur de téléski et d'un pisteur secouriste. (Personnel des remontées mécaniques)	440.00 €	88.00 €	528.00 €
Prestation pour quatre heures (18 h à 22 h) d'occupation du Parc de Loisirs de l'Aigle, avec mise à disposition d'un conducteur de téléski et d'un pisteur secouriste. (Personnel des remontées mécaniques)	660.00 €	132.00 €	792.00 €



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusé : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 16/2021 : FRAIS D'INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Monsieur le Président expose que les services de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans sont parfois amenés à intervenir pour des raisons de sécurité, soit au profit d'autres services publics ou délégataires d'une mission de service public, soit lorsque des propriétaires, riverains ou entreprises sont défaillants, notamment en matière de déneigement, d'égavage, de travaux de sécurité.

Aussi, Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de ces frais d'intervention.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire des frais d'intervention pour le compte de tiers annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Pas d'application d'augmentation des tarifs

ANNEXE DEL16/2021

GRILLE TARIFAIRE DES FRAIS D'INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS
A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2021

	Montant facturé TTC par heure d'intervention	
	Au profit d'un service public ou d'un délégataire de missions de service public	Au profit d'un particulier ou d'une entreprise
Intervention d'un agent	30,00 €	50,00 €
Intervention d'une motoneige avec chauffeur	70,00 €	90,00 €
Intervention d'un engin de démarrage avec chauffeur	160,00 €	180,00 €
Intervention d'un engin de volerie avec chauffeur	90,00 €	110,00 €
Intervention d'un véhicule léger 4x4 avec chauffeur	60,00 €	100,00 €

**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 17/2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président expose la nécessité d'ajuster les crédits au budget principal de la régie d'exploitation des montagnes de Lans.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
675	042	Ordre	Valeur comptable des immobilisations cédées	3 750.00 €
6061	011		Fournitures non stockables (eau, énergie...)	11 250.00 €
6535	65		Formation	7 500.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT				22 500.00 €

DEL 17/2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :

ARTICLES	CHAPITRE	INTITULÉS	RECETTES
775	77	Produits de cessions d'immobilisation	15 000.00 €
64198	013	Autres remboursements	7 500.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			22 500.00 €

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
2188	21	203	installations générales, agencements et aménagements divers	3 750.00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				3 750.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
2188	040	Ordre	Autres immobilisations corporelles	3 750.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				3 750.00 €

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

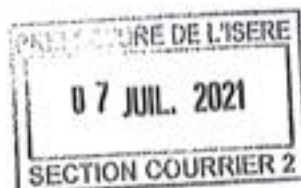
- adopte la décision modificative n°1.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Eléments explicatifs exposés en séances



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusée : Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant excusé de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 18/2021 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Monsieur le Président expose que l'alinéa 3 de la clause numéro 5.4 des conditions générales de vente 2020 - 2021 des titres de transport alpin stipule que les demandes de remboursement ou de report sur la saison 2021 - 2022 des titres n'ayant pu être utilisés du fait des interdictions administratives de L'Etat doivent "être établie(s) au plus tard trois semaines après la date de fermeture officielle de la saison", soit cette année le dimanche 28 mars 2021.

Au-delà de ces éléments contractuels, les services de la REML ont tout mis en oeuvre pour communiquer très largement à la fois par voie de presse (régionale et locale), mais aussi et surtout en contactant directement les clients lorsque cela était possible. Le seul très grand nombre de dossiers reçus et traités traduit la démarche volontariste de la REML en la matière. Dans le même esprit, la date butoir de réception des dossiers a été portée exceptionnellement au 01 mai 2021.

Il n'en reste pas moins que de très nombreux clients se manifestent depuis le 1er mai 2021 pour solliciter soit un remboursement, soit un report sur la saison hivernale à venir.

A ce jour, il a été :

- remboursé sur demande les titres à hauteur de 21 083 euros ;
- reporté sur demande les titres à hauteur de 28 583 euros ;

Un volume financier global de 27 873 euros n'a fait l'objet d'aucune demande de remboursement ou de report, dont plus de la moitié pour des pratiquants au titre de clubs pour lesquels la pratique était possible.

Considérant la nécessité pour la Régie d'exploitation des montagnes de Lans de maintenir à la fois une relation commerciale forte, de proximité et familiale, mais aussi un positionnement compétitif et en rapport avec les décisions des autres exploitants de remontées mécaniques.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les conditions de remboursements des titres de transport ; le remboursement n'est donc plus possible ;
- **AUTORISE** le report de titres de transport sur la saison 2021 - 2022 pour toute demande formulée jusqu'au 31 juillet 2021, à l'exclusion des titres achetés dans le cadre de club sportif.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Commentaires :

Mise en perspective du contexte et des réclamations